

Recueil des Actes Administratifs

---

# Actes de l'Exécutif départemental du 19 juillet 2022 au 19 août 2022

# Sommaire

## Autres ACTES

Arrêté DDETSPP n°2022-074 du 19 juillet 2022 fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la Meuse-----	2160
Arrêté du 18 août 2022 portant délégation à Mme Dominique AARNINK GEMINEL pour assurer la présidence de la Commission de Délégation de Services Publics -----	2167
Arrêté du 19 août 2022 portant délégation de signature au Directeur Général des Services et à certains de ses collaborateurs -----	2169

# Actes de l'Exécutif départemental

---

**ARRETE DDETSPP N°2022-074 DU 19 JUILLET 2022 FIXANT LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES  
HANDICAPEES (CDAPH) DE LA MEUSE -**

*-Arrêté du 19 juillet 2022-*

**Le Préfet de la Meuse**

**Le Président du Conseil départemental**

**Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier des Palmes Académiques**

**ARRÊTÉ DDETSPP n° 2022-074**

fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la Meuse

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 241-5 et R 241-24,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code du travail,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu les propositions du Conseil Départemental de la Meuse et celles des organismes intéressés,

Sur proposition conjointe de M. le Directeur général des services du Conseil Départemental et de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETEMENT

ARTICLE 1er : la liste des membres nommés composant la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du département de la Meuse est fixée comme suit :

① Quatre représentants du département

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Marie-Christine TONNER	Mme Sylvie ROCHON
Mme Charline SINGLER	Mme Danielle COMBE
Mme Dominique AARNINK-GEMINEL	Mme Arlette PALANSON
M. Jean-François LAMORLETTE	Mme Laure GERVASONI ou son représentant M. Cyril LORIN

② Quatre représentants de l'Etat

TITULAIRES
Le Directeur régional de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités, ou son représentant
La Directrice de Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ou son représentant
L'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'éducation, ou son représentant

③ Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations parmi les personnes présentées par ces organismes

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Mme Nathalie JEAN CPAM</i>	Mme Nathalie CHEVALIER CPAM  M Patrice GONDY CPAM  Mme Pascale MORIOT CPAM
M. Antoine LENELLE MSA	Mme Maria LAMART <i>Caisse d'Allocation Familiale</i>  Mme Caroline DETANTE <i>Caisse d'Allocation Familiale</i>

④ Deux représentants des organisations syndicales proposés par le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Pierre REUTER CFDT Meuse	Mme Natacha KUZEMSKI UD CGT Meuse  Mme Colette CRASSAT UD FO Meuse
Madame Nathalie GERMAIN NEXEM	Mme Mathilde MICHEL MEDEF55  M. Philippe COLLIN FDSEA55  M. Bruno LARCHER NEXEM

⑤ Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les personnes présentées par ces associations.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Rachel COT FCPE	Mme Juliette RIGALT FCPE Mme Magalie LELORAIN FCPE M. Jean-Marc AUSSEL FCPE

⑥ Sept membres proposés par le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Jocelyne NICOLLE ADAPEIM	Mme Laurence MARIN, ADAPEIM  M. Frédéric COSTE, ADAPEIM
Mme Josette BURY, Association Française des Traumatés Crâniens	M. Martial CORNEVIN, Association Française des Traumatés Crâniens

M. Claude VIARD, <i>APAJH</i>	M. Philippe LEGER, <i>APAJH</i>
M. Georges REVERSAT <i>UNAFAM</i>	Mme Paloma MORENO-ELGARD <i>AFM THELETHON</i>  M. Jean-Philippe DURAND <i>AFM THELETHON</i>
Mme. Nicole REGAULD <i>apiDV</i>	M. François CLAUSSE, <i>APAJH</i>
M. Jean Michel CORRIAUX, <i>Association des Paralysés de France</i>	Mme Valérie HENRY, <i>Association des Paralysés de France</i>  M. Emmanuel HOCHSTRASSER, <i>Association des Paralysés de France</i>
Mme Colette FERON GRENOUILLEAU <i>Comité Départemental Meuse du Sport Adapté</i>	Me Chantal DILLMANN <i>Comité Départemental Meuse du Sport Adapté</i>  M. Serge ALBERT <i>Comité Départemental Meuse du Sport Adapté</i>

⑦ **Un membre de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie désigné par ce conseil.**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Vincent BERTRAND <i>AMIPH</i>	M. Michel COLLIN <i>APAJH</i>

⑧ **Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées, dont un sur proposition du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations et un sur proposition de M. le Président du Conseil Départemental.**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Delphine DETEZ <i>CMPP</i>	Mme Julie GOEMINNE <i>SEISAAM</i> M. Maxime CLERET, <i>SEISAAM</i>
Mme Sandrine THIBAUT <i>ADAPAH</i>	Mme Elodie PERIN <i>ADMR</i>  Mme Isabelle LADHARI <i>ADMR</i>

ARTICLE 2 : Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelables, à l'exception des représentants de l'Etat et de l'ARS. Pour les membres dont le mandat est à durée déterminée, le remplaçant sera nommé pour la durée du mandat restant à courir.

Aussi, les membres désignés à l'article 1 sont nommés jusqu'au 19/04/2026.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Conseil départemental et Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres et inséré au recueil des actes administratifs du département et de la Préfecture.

BAR LE DUC, le **19 JUIL. 2022**



Pascale TRIMBACH  
Préfète de la Meuse



Jérôme DUMONT  
Président du Conseil départemental

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc et Monsieur le Président du Conseil Départemental, Hôtel du département, Place Pierre-François-Gossin BP 514 55012 Bar-le-Duc Cedex
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



**Assemblées**

**ARRETE DU 18 AOUT 2022 PORTANT DELEGATION A MME DOMINIQUE  
AARNINK GEMINEL POUR ASSURER LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE  
DELEGATION DE SERVICES PUBLICS -**

*-Arrêté du 18 août 2022-*



**DIRECTION DES FINANCES ET DES AFFAIRES  
JURIDIQUES  
Service des affaires juridiques et des assemblées**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles l'article L.3221-3, L1414-2 et L1414-5,

Vu l'élection le 16 septembre 2021 des membres de la Commission d'appel d'offres,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2021 portant délégation d'attribution et de signature aux Vice-présidents et membres du Conseil départemental,

**ARRETE**

**Article 1** : Mme Dominique AARNINK-GEMINEL, Conseillère départementale, reçoit délégation pour assurer la présidence de la Commission de Délégation de Services Publics et signer tout document se rapportant à l'exercice de cette fonction.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique AARNINK-GEMINEL, la Commission de Délégation de Services Publics est présidée par l'un des Vice-présidents ci-après, non membres élus de cette Commission :

- Mme Hélène SIGOT-LEMOINE
- Mme Jocelyne ANTOINE
- M. Serge NAHANT
- Mme Marie-Christine TONNER
- M. Stéphane PERRIN
- Mme Isabelle PERIN
- M. Jean-Philippe VAUTRIN
- Mme Véronique PHILIPPE
- M. Julien DIDRY

**Article 3** : M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Bar-le-Duc,

**Jérôme DUMONT**  
Président du Conseil départemental

**ARRETE DU 19 AOUT 2022 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ET A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS**

=

*-Arrêté du 19 août 2022-*



DUMONT Jérôme

JEROME DUMONT  
2022.08.19 15:55:19 +0200  
Ref:20220818\_122019\_1-3-S  
Signature numérique  
le Président



Transmis Contrôle de Légalité le : .....

Publié le : .....

Bar-le-Duc,

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES  
ET À CERTAINS DE SES COLLABORATEURS**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-3,

VU les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil départemental de la Meuse,

VU l'arrêté d'organisation des services du Département de la Meuse,

VU l'arrêté de délégation de signature accordée au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs en date du 30 juin 2022.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée en toutes matières à :

- **M. Dominique VANON**, Directeur général des services départementaux,

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué :
  - les courriers portant décision individuelle de recrutement et de départ de fonctionnaires ou d'agents non-titulaires positionnés sur postes permanents,
  - les courriers et arrêtés en matière disciplinaire,
  - les arrêtés portant nomination de stagiaire et titularisation,
  - les arrêtés d'avancements de grade et de promotions internes,
  - les arrêtés de NBI,
  - les arrêtés de délégation de signature,
  - les arrêtés d'organisation des services,
  - les arrêtés d'attribution de logement et véhicule de fonction,
  - les arrêtés de régime indemnitaire pour les agents en position d'encadrement,
  - des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'il évalue directement.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique VANON**, Directeur général des services, ses délégations sont accordées dans l'ordre suivant à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge du développement humain,
- **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources,



Moufida AZOUZ le 19/08/2022  
Dominique VANON le 19/08/2022

- **Mme Estelle YUNG**, Directrice générale adjointe en charge du développement territorial et de l'attractivité.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge du développement humain

sur les missions du pôle développement humain : politiques sociales, travail social et médico-social, enfance-famille, autonomie, éducation et culture.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'il évalue directement.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources

sur les missions du pôle de transformation de l'action publique et des ressources : finances et affaires juridiques, ressources humaines, patrimoine bâti, innovation et systèmes d'information.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'elle évalue directement.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Estelle YUNG**, Directrice générale adjointe en charge du développement territorial et de l'attractivité, sur les missions du pôle Développement territorial et attractivité : routes et aménagement, appui aux territoires et tourisme, jeunesse et sports, emploi et insertion, mobilité, habitat et logement, Europe transfrontalière et ingénierie de financement, transition écologique, environnement et agriculture, préservation de l'eau.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'elle évalue directement.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique VANON**, Directeur général des services départementaux, et de **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint, **Mme Anne-Sophie PEROT**, **Mme Estelle YUNG**, Directrices générales adjointes, les délégations énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté seront exercées dans la stricte limite du périmètre d'intervention de leur direction ou de leur mission respective par :

- **M. Olivier AMPS**, Directeur des finances et des affaires juridiques
- **Mme Mélissa MARCHAND**, Directrice du patrimoine bâti
- **M. Didier MOLITOR**, Directeur des systèmes d'information
- **Mme Valérie VAUTIER**, Directrice des ressources humaines

- **M. Martin BOLLAERT**, Directeur de la communication
- **Mme Virginie BAILLY**, Directrice des routes et de l'aménagement
- **M. Alain BOCCIARELLI**, Directeur de l'attractivité et du développement des territoires
- **M. Guillaume GIRO**, Directeur de la transition écologique
- **Mme Stéphanie MIELLE**, Directrice de l'emploi, de la mobilité, de l'habitat et du logement
- Directrice par intérim de la Direction des maisons de la solidarité et de l'insertion
- **Mme Laure GERVASONI**, Directrice de l'autonomie
- **Mme Christine JUNALIK**, Directrice de l'éducation et de la culture
- **Mme Fanny VILLEMIN**, Directrice de l'enfance et de la famille

**ARTICLE 6** : Les délégations résultant de l'arrêté en date du 30 juin 2022 accordées au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Jérôme DUMONT**  
Président du Conseil départemental

DESTINATAIRES :

- Mme le Préfet - Contrôle de Légalité
- M. le Payeur Départemental
- Dominique VANON, Directeur général des services
- Laurent HAROTTE, Directeur général adjoint en charge du développement humain
- Anne-Sophie PEROT, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources
- Estelle YUNG, Directrice générale adjointe en charge du développement territorial et attractivité
- Olivier AMPS, Directeur des finances et des affaires juridiques
- MéliSSa MARCHAND, Directrice du patrimoine bâti
- Didier MOLITOR, Directeur des systèmes d'information
- Valérie VAUTIER, Directrice des ressources humaines
- Martin BOLLAERT, Directeur de la communication
- Virginie BAILLY, Directeur des routes et de l'aménagement
- Alain BOCCIARELLI, Direction du Développement de l'attractivité et du développement des territoires
- Guillaume GIRO, Directeur de la transition écologique
- Stéphanie MIELLE, Directrice de l'emploi, de la mobilité, de l'habitat et du logement
- Directeur par intérim de la Direction des maisons de la solidarité et de l'insertion
- Laure GERVASONI, Directrice de l'autonomie
- Christine JUNALIK, Directrice de l'éducation et de la culture
- Fanny VILLEMIN, Directrice de l'enfance et de la famille.

**Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :**

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 19/08/2022

**Date de dépôt légal :** 19/08/2022

**ISSN :** 2494-1972